

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2023

Membres en exercice : 15	
Présents :	9
Votants :	11
Procuration :	2
Abstentions :	0
Exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0

L'an deux mil vingt trois, le mardi vingt et un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Monsieur Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2023

**Présents** : André ALRIVIE, Michèle LAQUIEZE, Alain LEGROS, Nathalie LESTRADE, Philippe MAZEYRIE, Eliane NISSOU, Denis PINSAC, Sébastien SOULIE, Régine VERT.

Procuration de Patrick NOAILHAC donnée à Philippe MAZEYRIE

Procuration de Karine MARROUFIN donnée à Michèle LAQUIEZE

Secrétaire de séance : Philippe MAZEYRIE

### 17.2023

#### **Objet : Comptabilité, finances, Commune, approbation du compte de gestion 2022.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de la commune, exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

approuve à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre des signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 22 mars 2023

et de la transmission en Préfecture.

Date de réception de l'AR: 22/03/2023

019-211900709-20230321-2023017D-DE

Altillac, le 21 mars 2023.

Le Maire,

Denis PINSAC.



## Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
25600	ALTILLAC			
<b>REVENUS</b>				
Prélèvements budgétaires totales (a)		1 836 916,00		2 938 421,00
Titres de recette émis (b)		923 321,63		992 374,01
Recettes de mandats (c)		2 937,00		2 937,00
Recettes réelles (d = b - c)		920 384,63		989 437,01
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales (e)		1 836 916,00		2 938 421,00
Mandats émis (f)		743 264,61		1 044 391,67
Annulations de mandats (g)		96,73		96,73
Dépenses réelles (h = f - g)		743 167,88		1 044 294,94
<b>RESULAT DE L'EXERCICE</b>				
(c - h) Excédent		177 216,75		54 857,93
(h - d) Déficit		232 074,68		

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal	76 305,92		-232 074,68		-155 768,76
Investissement	899 093,52		177 216,75		1 076 310,27
Fonctionnement	<b>975 399,44</b>		<b>-54 857,93</b>		<b>920 541,51</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
2000 LOT LES NARRONNIERS	-4 540,00		-378 058,68		-382 598,68
Altillac					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total	-4 540,00		-378 058,68		-382 598,68
TOTAL II	-4 540,00		-378 058,68		-382 598,68
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>970 859,44</b>		<b>-432 916,61</b>		<b>537 942,83</b>

23000 - ALTILLAC  
 PREFECTURE DE LA DORDOGNE  
 Contrôle de gestion  
 Date de réception : 22/02/2023  
 019-21090709-20230111-02301111